



Mémoire déposé dans le cadre des audiences publiques de la

*Commission parlementaire portant sur l'étude des impacts reliés
au déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-2 et
du plan de diversification économique pour les secteurs
du Centre-du-Québec et de la Mauricie*

Janvier 2013

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
2. ORGANISME	4
2.1 Présentation	4
2.2 Membres	4
2.3 Mission	4
2.4 Territoire desservi	4
2.5 Nos réalisations	4
3. HISTOIRE ET IMPORTANCE DE LA CENTRALE	5
4. IMPACTS	5
4.1 Emplois et qualité de vie	5
4.2 Pertes économiques	7
4.3 Attraction et rétention des jeunes en région	8
5. FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE	10
5.1 Mise en contexte	10
5.2 Vision et engagement	11
5.3 Recommandations	12
6. CONCLUSION	12

1. INTRODUCTION

Le 20 septembre dernier, le gouvernement du Québec a annoncé officiellement la fermeture de la Centrale nucléaire Gentilly-2 effective à compter du 28 décembre, date de la fin du permis d'exploitation octroyé par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Il demande par le fait même à Hydro-Québec de mettre en place un plan de déclassement de la Centrale, la seule du genre en opération au Québec et le premier plan de démantèlement en voie d'être réalisé au Canada. Un rapport d'Hydro-Québec, publié le 2 octobre dernier, recommande à son tour la fermeture de la centrale. La décision de fermer la centrale est strictement d'ordre économique.

Comme organisme oeuvrant dans le secteur socio-économique, nous ne sommes pas insensibles à cette décision et nous souhaitons nous positionner clairement sur celle-ci. Nous soumettons un mémoire qui portera principalement sur **les impacts socio-économiques** du déclassement de la Centrale nucléaire Gentilly-2 pour la région de la Mauricie.

Nous ne prendrons pas position sur les aspects environnementaux, sur la sécurité ou sur les aspects touchant la santé bien que ces enjeux se retrouvent au cœur des discussions. Comme mentionné précédemment, notre organisme travaille au niveau du développement économique, et nous ne voulons en aucun cas tenir des propos s'appuyant sur une connaissance limitée ou sur une expertise partielle.

Nous nous en tiendrons donc aux impacts de la fermeture de la Centrale Gentilly-2 sur l'emploi et la qualité de vie, les retombées économiques, l'attraction et la rétention des jeunes en région. Nous aborderons bien entendu le dossier du Fonds de diversification économique de 200 millions de dollars promis pour la région immédiate du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

En terminant, la Jeune Chambre de commerce de la Mauricie a toujours donné son appui à tout projet de réfection de la Centrale nucléaire Gentilly-2. Nous avons rédigé un mémoire en 2004 et un en 2006 qui ont été remis au Bureau des audiences publiques sur l'environnement et qui soutenait notre point de vue socio-économique sur le sujet. En février dernier, nous avons donné notre appui aux Chambres de commerce du Cœur-du-Québec et de Trois-Rivières dans leur croisade pour soutenir le projet de réfection de la centrale. Nous sommes également membres du Comité Action stratégique mis en place à la suite de la décision du gouvernement de déclasser la centrale.

2. ORGANISME

2.1 Présentation

La Jeune Chambre de commerce de la Mauricie (JCCM) est un organisme à but non lucratif oeuvrant dans le secteur socio-économique en Mauricie. Née en 1986 de la volonté et du dynamisme de plusieurs jeunes gens d'affaires, la Jeune Chambre s'adresse tout particulièrement aux personnes âgées de 18 à 40 ans qui sont intéressées par le développement d'un réseau de contact et d'affaires.

Dès sa première année d'existence, 384 membres se sont joints à la JCCM qui depuis, ne cesse de croître. Elle regroupe aujourd'hui près de 600 membres (professionnels, salariés, entrepreneurs et étudiants).

2.2 Membres

L'âge moyen des membres inscrits à la JCCM est de 31 ans. Ils sont dispersés sur l'ensemble du territoire régional. La JCCM est la deuxième chambre de commerce en importance dans la région de la Mauricie, la troisième plus importante jeune chambre de commerce au Québec et constitue, toujours au Québec, la deuxième jeune chambre qui a le plus grand ratio de membres en regard de son bassin de population.

2.3 Mission

Favoriser le développement professionnel et personnel des jeunes gens d'affaires de la Mauricie tout en contribuant à l'essor du milieu dans lequel ils évoluent et promouvoir les intérêts de ses membres.

2.4 Territoire desservi

La Jeune Chambre de commerce de la Mauricie couvre principalement et non exclusivement le territoire de la région administrative 04-Mauricie, de La Tuque à Trois-Rivières en passant par Louiseville et Sainte-Anne-de-la-Pérade.

2.5 Nos réalisations

La Jeune Chambre de commerce de la Mauricie est un organisme initiateur de plusieurs projets dont le Salon du livre de Trois-Rivières, la section locale d'Opération Nez Rouge, un projet de conciliation travail-famille « *FaciliTemps pour un retour du boulot facilitant!* » et l'Événement Relève Mauricie. Ce dernier était le volet local du Concours québécois en entrepreneuriat qui est devenu le gala annuel. Il célèbre cette année ses 20 années d'existence.

Il a produit différents guides et études dont le Guide de la route de l'entrepreneur, le Guide Réseautage « Full Contact » et une Étude sur le vieillissement de la main d'œuvre 2007-2012

- PREMIERE PARTIE -

3. HISTOIRE ET IMPORTANCE DE LA CENTRALE

La construction de la Centrale nucléaire Gentilly-2 a débuté en 1973 et la mise en service s'est produite en octobre 1983. La Centrale, d'une puissance installée de 675 MW, fournit au réseau d'Hydro-Québec une énergie de base propre, sécuritaire et fiable, à un coût concurrentiel face aux énergies alternatives.

En 2004 et en 2006, à la suite d'une importante étude d'avant-projet, d'une étude d'impact environnemental, de nombreuses démarches d'information et d'audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), les autorisations gouvernementales ont été obtenues. Toutes ces activités ont conclu et démontré que la réfection de la centrale et la poursuite de son exploitation n'entraîneraient aucun risque significatif pour les travailleurs, la population et l'environnement. Le projet de réfection a donc été annoncé par Hydro-Québec en 2008 et devait débiter au printemps 2011. Le gouvernement a décidé de reporter d'une année le début des travaux et on connaît maintenant la suite de l'histoire...

4. IMPACTS

Les impacts du déclassement de la Centrale nucléaire Gentilly-2 sont nombreux. Pour l'heure, nous nous attarderons aux impacts au niveau de **l'emploi et de la qualité de vie, les pertes économiques et l'attraction et la rétention des jeunes en région.**

4.1 Emplois et qualité de vie

Selon les chiffres fournis par d'Hydro-Québec¹, en date de septembre 2012, il y aurait **736 employés** affectés à la Centrale répartis de la manière suivante :

- **660 employés permanents;**
- **76 employés temporaires.**

Ces emplois sont comblés par des ingénieurs, techniciens, spécialistes et gens de métiers hautement spécialisés à forte valeur ajoutée dans des secteurs de haute technologie. Ces employés ont développé au cours des quarante dernières années une expertise incroyable unique dans l'opération d'une centrale nucléaire dotée de la technologie CANDU.

Il va sans dire que les emplois offerts à la centrale sont bien rémunérés avec une moyenne de 70 000 \$ selon une donnée de 2004².

¹ Projet de réfection de la Centrale nucléaire Gentilly-2 - État de situation, Hydro-Québec, 2 oct. 2012, p.39

² Mémoire produit par la Chambre de commerce de Bécancour, Décembre 2004

Selon Hydro-Québec³, les pertes d'emploi seront effectuées de la manière suivante :

À la fin de	Coupure de	Nb d'effectifs restant
2012	environ 196 emplois ⁴	550
2013	110 emplois	440
2014	240 emplois	220
2015	40 emplois	160
2016	0 emploi	160
2017	96 emplois	64 (maintenus jusqu'en 2021)
TOTAL	682 pertes d'emplois	

La société d'État compte soutenir ses travailleurs d'abord en continuant à les rémunérer, en respectant les conventions collectives en vigueur et en décrétant un moratoire sur tous les affichages de poste en province. Cela aurait pour effet de donner la priorité aux travailleurs de la centrale et ainsi les aider à se replacer en région. Ce geste est louable certes, mais nous sommes en droit de nous demander comment la société d'État sera en mesure de replacer plus de 300 travailleurs en Mauricie prioritairement (perte 2012-2013 combinée). Il est évident que plusieurs d'entre eux ne pourront rester en région et seront relocalisés à l'extérieur. D'ailleurs, Hydro-Québec parlait dans une étude⁵ présentée en octobre 2004, *d'une obligation probable pour environ 180 travailleurs de déménager hors des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour occuper un nouveau poste au sein d'Hydro-Québec.*

À peine trente-cinq (35) employés à travers les unités d'Hydro-Québec en Mauricie seront éligibles à la retraite en 2013. Plusieurs travailleurs étant hautement spécialisés dans la technologie nucléaire et comme la centrale était la seule centrale au Québec, ils n'auront d'autres choix que de s'expatrier à l'extérieur de la province pour continuer à exercer dans leur domaine, s'ils le souhaitent.

Nous sommes également en droit de nous questionner sur la façon dont la société d'État pourra réussir à relocaliser l'ensemble du personnel affecté par le déclassement de la centrale, considérant qu'elle compte actuellement 230 employés excédentaires à l'échelle du Québec⁴, auxquelles viennent maintenant s'ajouter les 736 travailleurs nucléaires.

Il ne faut pas oublier que le ministre des Finances, monsieur Nicolas Marceau, a déposé et fait adopter en novembre dernier, un budget demandant à la société d'État de couper 2 000 postes en 2013 à travers l'ensemble de ses unités.

³ Projet de réfection de la Centrale nucléaire Gentilly-2 - État de situation, Hydro-Québec, 2 oct. 2012, p.47

⁴ Tiré de « *On s'est senti trahi au niveau régional, Michel Dupont, de la FTQ, parle d'une catastrophe économique et d'une trahison politique* », paru dans *Le Nouvelliste*, 28 décembre 2012, p. 3

⁵ Évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale Gentilly-2, Octobre 2004

Nous avons parlé des emplois directs, mais il ne faut pas oublier les milliers d'emplois indirects (estimé à 2 400⁶) qui seront touchés par la fermeture de la centrale chez les fournisseurs de services ayant développés une expertise en nucléaire. De nombreuses firmes d'ingénierie ayant des bureaux en région, pour ne nommer que celles-là, subiront les conséquences directes de cette décision : SNC Lavalin/CANDU Énergie inc., Dessau, Ganotec, Genivar, Johnston Vermette, etc.

4.2 Pertes économiques

La réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2 offrirait des retombées économiques majeures directes et indirectes⁷ pour la province et les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

- Investissement pour les années 2008-2015, estimé à environ 2,5 milliards de dollars;
- Retombées directes de 320 millions de dollars s'accompagnant de 1 625 emplois directs;
- Retombées indirectes de 40 millions de dollars s'accompagnant de 340 emplois indirects;
- Retombées induites de 50 millions de dollars s'accompagnant de 520 emplois induits;
- Pour l'ensemble du Québec, retombées économiques de 1,3 milliard de dollars directement reliés au projet de réfection.

Or, les pertes économiques⁸ quant au déclassement de la centrale sont importantes :

- À l'échelle du Québec, les pertes économiques sont de l'ordre de 150 millions de dollars annuellement (plus de 3,7 milliards de dollars sur 25 ans, en considérant la poursuite des activités d'exploitation de la centrale);
- Pour la région, les pertes économiques sont évaluées à 100 millions de dollars annuellement (2,5 milliards de dollars sur 25 ans, en considérant la poursuite des activités d'exploitation de la centrale);
- Pour les fournisseurs régionaux de premier niveau de la centrale, les pertes de revenus annuels sont de l'ordre de 10,5 millions de dollars. Pour les fournisseurs régionaux de second niveau (ceux qui fournissent les fournisseurs de premier niveau), les pertes de revenus sont estimées à 2,5 millions de dollars annuellement.

⁶ Gentilly-2 : Rétablir les faits, Table d'experts ouverte à la population, CCICQ et CCITR, Octobre 2012

⁷ Gentilly-2 : Rétablir les faits, Table d'experts ouverte à la population, CCICQ et CCITR, Octobre 2012

⁸ Évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale Gentilly-2, Octobre 2004

D'autres considérants importants qui ont un impact au niveau économique :

- Pour les fournisseurs régionaux et québécois, pertes d'opportunités de développer une expertise en réfection de centrales nucléaires;
- Pertes d'opportunités pour les institutions d'enseignement spécialisées de développer des programmes appliqués à la réfection de centrales nucléaires.
- Pour les institutions d'enseignements, tels que l'UQTR, perte annuelle de quelque 500 000 \$ de contribution financière versée par Hydro-Québec sous forme de subventions pour la formation de la main-d'œuvre, la recherche et l'innovation technologique, de bourses, et de salaires aux étudiants employés l'été;
- Fermeture probable de l'Institut de génie nucléaire de l'École Polytechnique de l'Université de Montréal à la suite de la perte des subventions de recherche et en innovation technologique et en raison de la forte diminution appréhendée de la clientèle étudiante;
- Considérant le revenu élevé des employés qui seraient affectés dans d'autres régions au Québec, nous croyons que les commerçants de la région ressentiront une baisse d'achalandage. En effet, les habitudes de consommation de ces foyers (épiceries, consommation d'essence, centres commerciaux, fréquentation des écoles, tourisme régional, etc.) connaîtront assurément des baisses importantes, et ce, à moyen terme;
- Fermeture possible du Laboratoire de radioécologie de l'Université Laval à la suite de la perte de la contribution financière de Gentilly-2 de 50 000 \$ par année en contrats de service ajoutés à des projets de recherche du CANDU Owners Group (COG).

4.3 Attraction et rétention des jeunes en région

La centrale nucléaire Gentilly-2 a assurément un impact chez les jeunes. Plusieurs d'entre eux ont décidé d'étudier à l'École Polytechnique de Montréal, ou encore à l'Université du Québec à Trois-Rivières et à l'Université Laval dans le but d'obtenir un poste à la Centrale nucléaire, la seule du genre au Québec. Ils ont développé une expertise dans le domaine du nucléaire et ils sont évidemment très heureux de pouvoir mettre leurs connaissances et leurs compétences en application au quotidien.

Plusieurs d'entre eux se sont établis sur le territoire de la Mauricie, principalement à Trois-Rivières, avec leur conjoint/conjointe et leurs enfants dans le but d'y trouver une quiétude sachant qu'ils bâtiraient leur carrière à Gentilly.

Or, l'impact négatif de la décision du gouvernement de fermer la centrale est davantage lié aux possibilités de l'exode de près de 200 familles à l'extérieur de la région⁹ (*voir point 4.1 Emplois et qualité de vie*). Il est évident que ces employés seront amenés à travailler

⁹ Évaluation des impacts économiques et sociaux générés par une fermeture hypothétique de la centrale Gentilly-2, Octobre 2004
Jeune Chambre de commerce de la Mauricie

ailleurs que dans la région et même à déménager ailleurs au Canada ou outre-mer pour pouvoir travailler dans leur domaine.

Les impacts psychologiques du déménagement sur les membres des familles qui devront quitter la région : éloignement des proches, changement d'école et de cercles d'amis pour les enfants, recherche de travail pour le conjoint ou la conjointe sont également des conséquences négatives à considérer.

La qualité de ces emplois offre également un autre élément favorable soit celui de nous aider à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres. Nous tentons de toute part de contrer ce problème, mais pour réussir à attirer et à garder nos jeunes diplômés en région, il faut, entre autres, qu'il y ait des opportunités de carrières intéressantes. De ce fait, la centrale nucléaire Gentilly-2 offre une belle opportunité. Ainsi en conservant la centrale ouverte, on prévoyait que, pour la période 2004-2014, 354 employés prendraient leur retraite. C'est un incitatif intéressant pour les jeunes diplômés qui seront à la recherche d'un emploi spécialisé et pour les étudiants qui ont un choix de carrière à faire.

Donc la fermeture et le déclassement de la centrale auraient un impact majeur sur l'attraction et la rétention de jeunes dans notre région et ajouteraient un nouvel élément favorisant l'exode des jeunes.

La Mauricie, la 2^e région la plus vieille du Canada

Depuis quinze ans, la Mauricie a vu sa population jeune, âgée de 20 à 39 ans, diminuer de l'ordre de 4,95 %¹⁰.

Entre 2006 et 2031, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) projette une diminution de la part des personnes en âge de travailler (20-64 ans) de 13 points, passant de 62 % à 49 %. L'ISQ anticipe également une plus grande rareté de la main d'oeuvre en Mauricie alors qu'elle s'attend à ce que l'indice de remplacement de la main d'oeuvre chute de 86 % à 59 % entre 2006 et 2021, pour ensuite remonter à 79 % en 2031¹¹

En 2031, le tiers de la population régionale sera âgée de 65 ans et plus et à peine la moitié sera en âge de travailler.

Selon le ministère de l'Éducation, en Mauricie seulement, le nombre de jeunes terminant leur 5^e secondaire diminuera de l'ordre de près de 25 % d'ici 2018¹².

¹⁰ Estimation de la population des régions administratives selon le groupe d'âge et le sexe au 1^{er} juillet 2011, Statistique Canada, Division de la démographique et Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques, Mars 2012.

¹¹ <http://www.dec-ced.qc.ca/fra/publications/economiques/profil/mauricie/216/index.html>

¹² Prévision de l'effectif scolaire des commissions scolaires francophones composant la région administrative Mauricie (04) au secteur des jeunes, formation générale à temps plein, réseau public, février 2011

En considérant toutes les données de cette première section, il nous apparaît important de réitérer que nous sommes en défaveur du déclassement de la Centrale nucléaire Gentilly-2 et qu'il faut trouver des incitatifs pour contrer les pertes économiques, les pertes d'emplois et l'exode des jeunes.

À ce propos, nous avons une proposition qui pourrait aider à répondre à une partie de ce besoin et c'est le dossier du Fonds de diversification économique que nous aborderons dans la deuxième partie.

- DEUXIÈME PARTIE -

5. FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

5.1 Mise en contexte

Le 12 octobre dernier, le gouvernement annonçait la création d'un Fonds de diversification économique de 200 M\$ sur cinq ans pour les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec afin de soutenir l'économie locale dans la transition qui suivra le déclassement de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Cette annonce a évidemment suscité beaucoup d'intérêt de la part des intervenants économique et plusieurs y sont allés de leurs analyses et recommandations quant à l'utilisation à privilégier pour le Fonds. Un point de vue souvent véhiculé est celui d'éviter le « saupoudrage » de financement et viser plutôt à attirer des entreprises capables de compenser la perte pour notre économie locale qu'entraînera le déclassement de la centrale nucléaire. Dans une entrevue au quotidien régional, en décembre dernier, le ministre Blanchet précisait que « *le dernier modèle à reproduire, c'est celui du Fonds LaPrade* ».

La Jeune Chambre craint que la jeunesse mauricienne soit abandonnée si une telle orientation est donnée de façon rigide au présent fonds de diversification économique. L'attrait d'entreprise d'envergure est fort louable, mais l'aide à la relève entrepreneuriale et au démarrage d'entreprise ne doit pas être négligée pour autant.

Par ailleurs, la Jeune Chambre fait partie des acteurs qui croient que le Fonds est nettement insuffisant pour combler les pertes économiques engendrées par la fermeture et le déclassement de la centrale. Pour combler les investissements qui étaient prévus pour la réfection de la Centrale, il faudrait que le gouvernement injecte au moins 200 M\$ par année pendant 25 ans.

5.2 Vision et engagement

Depuis plusieurs années, la Mauricie affiche un taux de chômage et un taux d'inactivité parmi les plus élevés au Canada. Les jeunes, particulièrement les nouveaux diplômés, se voient contraints de quitter la région (plus de 70,3 % des diplômés du baccalauréat de l'UQTR¹³) pour dénicher un emploi à la hauteur de leurs aspirations, accélérant de façon encore plus prononcée le vieillissement de notre population locale.

Plusieurs facteurs propres à la structure économique de la région expliquent ces phénomènes : le marché de l'emploi dépend de quelques grandes entreprises manufacturières qui quittent peu à peu la région et la baisse des investissements dans les entreprises restantes. Ce sont, selon la JCCM, les principales causes de ce criant problème.

Le soutien à l'entrepreneuriat, particulièrement l'entrepreneuriat jeunesse, constitue selon nous LA solution à privilégier pour contrer le phénomène de l'exode des jeunes et pour combattre la hausse récente du taux de chômage.

La Mauricie possède des atouts incroyables quant à sa situation géographique, ses ressources naturelles, ses pôles d'éducation et d'économie. Pour le développement de la région, la Mauricie doit valoriser l'entrepreneuriat et la mise sur pied de projets de démarrage ou transfert de petites entreprises afin de favoriser la prise en charge par le milieu de son avenir et la création par les Mauriciens d'emplois en région.

Considérant qu'en Mauricie les jeunes de 18 à 34 ans ont un taux d'activité entrepreneuriale en démarrage de 0,5 % comparativement à 3,9 % pour le reste du Québec, classant ainsi la région au 14^e rang sur un total de 16, il est clair que « *la région de la Mauricie souffrira d'un manque de relève entrepreneuriale au cours des prochaines années*¹⁴ ».

Le transfert d'entreprise est un volet que la JCCM considère important dans le redressement de la région. Autour de 5 000 entreprises régionales¹⁵ sont à la recherche de relève afin que leurs activités commerciales se poursuivent.

Le financement actuellement disponible des PME est déficient et peu accessible pour les entreprises en démarrage et pour les repreneurs intéressés. C'est pourquoi la Jeune Chambre souhaite que le Fonds participe à renverser cette dangereuse tendance et demande qu'une partie soit réservée pour des projets d'entrepreneuriat jeunesse.

Il faut soutenir nos jeunes gens d'affaires qui souhaitent démarrer ou prendre la relève d'entreprises régionales. La JCCM propose qu'une proportion de 20 % du Fonds soit réservée pour des projets de démarrage ou de transfert d'entreprise portés par des promoteurs de moins de 40 ans en Mauricie. Ça représente environ 30 millions sur cinq

¹³ Selon la 19^e enquête de relance réalisée auprès des diplômés 2009-2011 du baccalauréat, UQTR

¹⁴ Portrait global de l'entrepreneuriat – Mauricie, Riverin-Proulx et Pota, mars 2010.

¹⁵ Données contenues sur le site Internet du Centre de transfert d'entreprise Mauricie

ans, donc 6 millions par année. De plus, dans le cadre d'une relève entrepreneuriale, nous demandons également que les fonds puissent être utilisés comme garantie auprès des institutions financières pour soutenir les jeunes promoteurs qui n'auraient pas la mise de fonds ou le financement nécessaire.

5.3 Recommandations

En résumé, nous souhaitons que :

- 20 % du Fonds, soit 30 millions sur cinq ans, soit réservé pour des projets portés par des entrepreneurs de 40 ans et moins ;
- les fonds servent à encourager, stimuler et dynamiser l'entrepreneuriat jeunesse ;
- les critères d'attribution soient les plus souples possible afin de soutenir les projets de jeunes entrepreneurs ;
- qu'une place soit réservée à un représentant jeune sur le comité chargé d'étudier, d'analyser et d'accorder les fonds aux différents projets soumis ;
- les fonds servent réellement à encourager une diversification de notre économie à la suite d'une analyse effectuée en ce sens.

6. CONCLUSION

La fermeture de la Centrale nucléaire va contribuer à un appauvrissement au niveau de la région.

La Mauricie vit déjà un grand changement au niveau industriel depuis plusieurs années. La région est grandement touchée par la fermeture de grandes industries. Le secteur des pâtes et papiers n'a pas aidé au cours des dernières années. La région va prendre des années à s'en remettre. Tous les emplois qu'aurait créés la réfection de la centrale auraient été un baume pour la région.

Encore une fois, la Jeune Chambre de commerce de la Mauricie tient à spécifier qu'elle se détache de tout lien en rapport avec les aspects environnementaux ou encore sur les aspects de sécurité ainsi que les aspects touchant la santé. La mission de notre organisme nous limite à une position concernant les impacts socio-économiques en lien avec la décision de déclasser la centrale.

Considérant l'impact sur les emplois et la qualité de vie, les pertes économiques importantes pour notre région ainsi que l'impact sur l'attraction et la rétention des jeunes en région, notre **position** est donc **défavorable** à la fermeture et au déclassement de la Centrale nucléaire Gentilly-2.

Advenant que la décision de déclasser la centrale Gentilly-2 soit irrévocable, la Jeune Chambre de commerce de la Mauricie propose que le Fonds de diversification économique de 200 millions de dollars promis pour notre région soit utilisé de manière à soutenir l'entrepreneuriat jeunesse. C'est pourquoi nous demandons que 20 % du Fonds soit réservé pour des projets de démarrage et de relève entrepreneuriale portés par de jeunes promoteurs âgés de 40 ans et moins. Nous souhaitons également que les critères de sélection des projets soient souples afin de permettre aux jeunes promoteurs d'avoir accès au financement nécessaire au développement de leurs projets qui favorisera le développement entrepreneurial chez ceux-ci.